

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Mâcon

— version provisoire du 20/02/2020 à 09:08 —

Introduction

Comme le proclamait un élu au congrès de la FUB, le 6 février dernier à Bordeaux, "une bonne politique cyclable n'est ni de droite, ni de gauche, c'est juste une évidence". C'est cette évidence qu'il s'agit de faire partager : celle du choix du mode de transport vélo, plutôt que celui de la voiture individuelle, partout et toutes les fois où c'est pertinent. Dès à présent, le vélo a rendez-vous avec Mâcon.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Un plan vélo digne de ce nom affirme en premier lieu la nécessité de modérer la circulation motorisée (réduction des vitesses et des surfaces prises par l'automobile) tout en prévoyant les mesures et les dispositifs requis.*

- Réduction des vitesses : ville à 30, à 20 ; respect des limitations de vitesse là où elles sont déjà existantes et pas suffisamment respectées (zone 30 notamment) ; aménager des plateaux traversants et passages piétons prioritaires

- Réduction des surfaces prises par l'automobile : il s'agit tout simplement de rééquilibrer l'espace dévolu aux différents modes de transport en réduisant la place de la voiture qui occupe aujourd'hui la majorité de l'espace, pour circuler mais aussi pour stationner.

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Financement : la FUB indique que les budgets nécessaires sont entre 10 et 25 euros par habitant et par an et sur le dernier recensement de l'INSEE : 33 427 habitants à Mâcon en 2016. On obtient donc un budget allant de 330 000 euros (10€/habitant/an) à 830 000€ (25€/habitant/an).

Action n°2 :

Affecter au moins 1% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie. du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum trois fois par an.

Nous souhaitons que ce ou cette responsable soit un.e "politique" et soit en charge de la réalisation du plan vélo. Il fera le lien entre les élus et notre association dans le cadre du comité vélo.

Action n°4 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum trois fois par an.

Ce comité assurera en particulier le pilotage et le suivi du plan vélo ; il sera également force de propositions.

Action n°5 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Nous proposons de former en priorité des "référents vélo" dans les différents services et de sensibiliser les autres personnels à consulter ces "référents vélo" en tant que de besoin.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 :

Créer un réseau express vélo à l'échelle de l'agglomération MBA.

Il s'agirait d'un réseau express vélo (autoroute à vélo), c'est-à-dire un réseau structurant de pistes cyclables larges, offrant des itinéraires directs et sécurisés pour les principaux déplacements « longue distance », dans Mâcon et pour relier les communes voisines, et la gare Mâcon-Loché-TGV.

Ces voies express vélo doivent avoir la même priorité aux intersections que les voies existantes qu'elles longent.

5 grands axes :

- D17 en direction de Chevagny, Prissé puis la Roche Vineuse (en lien avec la voie verte existante)
- D1079 en direction de Replonges, en partenariat avec les communes de l'Ain
- D906 en direction de Varennes les Mâcon, Crèche sur Saône, La Chapelle de Guinchay, Sancé, St Martin Belle Roche
- D82 en direction d'Hurigny
- D103 en direction de Sancé, Sennecé les Mâcon...

Action n°7 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - RD 906 (ex route nationale 6)

- Rue de l'Héritan
- Route de Bioux (D17) en prolongement de la piste de Charnay jusqu'au rond-point de la rue Pillet
- Route Grand Sud / D1690
- D82, de Flacé au rond-point des crayons
- D103 en direction des Gautriats
- Rue de la Coupée et rue Rambuteau
- Rue Lacretelle
- Boulevard de la liberté
- Rue des Charmilles
- Rue de la Grisière
- Rue de Paris entre la place Gardon et le bv H. Dunant
- Rue de la levée à St Laurent
- Rue du grand four
- Rue B. Romanet et rues du quartier vallon / héritan

NB : On créera des bandes cyclables là où des pistes sont impossibles à aménager, en lien avec une modération de la circulation automobile (limitation de la vitesse par des coussins ralentisseurs par exemple).

Ces axes sont à aménager en cohérence avec le plan de circulation et en priorisant les jonctions des établissements scolaires/

Action n°8 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gare de Mâcon, écoles primaires, collèges et lycées, zones commerciales sud et nord, etc. pour

Action n°9 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération pour l'ensemble de l'agglomération Mâcon Beaujolais Agglomération.

Action n°10 :

Mettre le vélo au cœur de la démarche de redynamisation du centre ville "Mâcon Cœur de ville, Cœur de vie), en particulier dans le réaménagement de l'îlot des Minimes et de l'îlot Laguiche. Prendre en compte le vélo et les mobilités actives dans le programme de rénovation des places de la ville en termes de stationnement et d'accessibilité.

Mettre le vélo et les mobilités actives au cœur du projet "Saône Digitale" en lien avec les autres axes de la zone Sud.

Action n°11 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. En particulier :

-Traversée de la Saône par le pont St Laurent et carrefour D906 pont de St Laurent : chercher une solution d'aménagement fluidifiant et sécurisant les circulations piétons/cycles.

-Tous les carrefours et ronds-points

-Voie ferrée : passerelle ou accès piéton/vélo pour un accès de la gare par l'ouest à divers endroits

-Traversées de la D906

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**Action n°12 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Il s'agit d'une mesure indispensable pour apaiser la ville.

Relancer une étude pour repenser le plan de circulation, avec l'objectif de supprimer les trafics de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Remettre en question la place de la voiture dans la ville.

Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme de ne conserver du transit motorisé que sur les axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°13 :

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. C'est le cas typique de la traversée Nord-Sud de Mâcon, RD 906 (ex N 6), qui mérite d'être transformée en boulevard urbain. Voir action ci-après.

Action n°14 :

Transformer en boulevard urbain limité à 50 km/h : Transformer en un boulevard urbain apaisé :

- limité à 50 km/h maxi : passer les sections à 70 km/h à 50 km/h et rendre effectif les 30km/h dans la portion déjà à cette limite.

- passer de 2x2 voies en 2x1 voies partout où ce n'est pas déjà fait

- redistribuer l'espace gagné au profit des transports en commun, des piétons et des vélos,

Action n°15 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°16 :

Transformer en zone piétonne - Rue Philibert-Laguiche

- Rue Sigorgne

- Rue Franklin

- Place aux Herbes

- Rue Montrevel.

Action n°17 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Instaurer le double-sens cyclable dans toutes les voies comprises en zone 30, sauf exception motivée, et installer la signalisation correspondante aux deux extrémités des voies concernées.
Généraliser les sas cyclables en amont des feux au fur et à mesure de leur rénovation.
Généraliser le cédez-le-passage aux feux toutes les fois que c'est possible, donc pour les tourne-à-droite (ou les allez-tout-droit en l'absence d'intersection)

Action n°18 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Prioriser l'accès piétons et cycles.

Action n°19 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement En particulier, limiter le stationnement des voitures aux abords des écoles et le supprimer d'un côté de la voie sur les voies à sens unique (dans le but de créer des aménagements cyclables de qualité). Par exemple :

- Rue Rambuteau
- Rue Lacreteille.

Action n°20 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Créer des parkings relais automobiles avec des garages vélo sécurisés.

Prévoir des dessertes cadencées de transports en commun sur les axes Nord-Sud et Est-Ouest de l'agglomération.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°21 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé - aux gares SNCF de Mâcon-Ville et de Mâcon Loché (en profitant du programme Alvéole de la FUB)

- Place de la Barre

- dans les parkings relais / de covoiturage actuels et, à venir, aux entrées de la ville (péages d'autoroutes en particulier), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Nous recommandons également la gratuité pour ces stationnements vélo.

Action n°22 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Nous pensons en particulier, en centre-ville : Place aux Herbes, esplanade Lamartine, rue Carnot,...

Action n°23 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Une période de test avec des box mobiles peut être envisagée pour permettre de rendre plus pertinente l'implantation des vélobox.

Action n°24 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Améliorer les locaux vélos/trottinettes dans les écoles en les rendant facilement utilisables par les enfants.

Mettre des stationnements protégés des intempéries près de tous les équipements sportifs.

Action n°25 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°26 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°27 :

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Action n°28 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°29 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Offrir un tel service en gare SNCF de Mâcon-Ville (à l'image de ce qui est fait à Bourg-en-Bresse).

Action n°30 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Encourager les services de communication de la mairie et de l'agglomération à relayer les communications de Mâcon Vélo sur les services vélo (vélo école, ateliers de réparation, ...) les événements (vélorutions, conférences, ...) et les enquêtes vélo (baromètre FUB, ...)

Action n°31 :

Mettre des locaux à disposition de l'association Mâcon Vélo en Ville.

Action n°32 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Nous proposons d'étendre sa vocation à l'ensemble des mobilités actives et de l'appeler en conséquence "Maison des mobilités actives"

Promouvoir une culture vélo**Action n°33 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Pour cela, nous préconisons :

- de former des personnels à l'IMV (initiation mobilité vélo) ou au CQP (certificat de qualification professionnelle) "éducateur mobilité vélo"

- de faire intervenir ces personnels dans les écoles pour rendre effectif cet objectif national du "savoir rouler" qu'on pourrait comparer au "savoir nager"

Action n°34 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Nous suggérons à ces établissements de se fournir, par exemple, auprès d'ateliers d'auto-réparation locaux.

Action n°35 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°36 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police

municipale).

Nous proposons d'étendre cette mesure aux services intercommunaux.

Nous suggérons en outre de créer une flotte de vélos électriques pour le personnel des communes et de la MBA.

Action n°37 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°38 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Selon les besoins (distances à parcourir) mettre en place des pédibus ou des vélobus encadrés par des personnels salariés par la mairie pour emmener des enfants à l'école afin de pérenniser et de généraliser l'expérimentation initiée par Mâcon Vélo en Ville avec l'école Annexe (école déssectorisée).

Action n°39 :

Créer une "journée sans voiture". Nous proposons de participer ainsi au mouvement mondial de la "journée sans voiture" qui a lieu chaque 22 septembre pour faire de cette journée un événement festif de réappropriation de l'espace public, en organisant notamment des jeux dans les rues pour les enfants.

Action n°40 :

Créer une "fête du vélo". Nous l'appellerions volontiers "fête des mobilités actives". Cette fête, annuelle, se déroulerait au cœur de Mâcon. Organisée en partenariat avec Mâcon Vélo en Ville, elle serait destinée à promouvoir l'usage du vélo et de la marche au quotidien.

Action n°41 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable y compris, en particulier, aux abords des établissements scolaires.

Action n°42 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Parmi les supports de communication, établir et tenir à jour un plan des itinéraires cyclables de l'agglomération et le diffuser sous différentes formes : papier, internet, applications smartphone.